Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260611-D2026066SCA-DE

Département du Finistère

République Française

DEL 2026/066

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt six
Le Vendredi 05 Juin à 18h35

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig sous la présidence de Monsieur Guy FAOUCHER, MAIRE DE SCAËR.

Étaient présents 28 conseillers sur 29 :

Guy FAOUCHER, Isabelle TANGUY, Gaëtan COSQUER, Marion VERNET, Pierre-Yves LE FER, Cédric GOUIFFÈS, Marlène LEFEVRE, Benoît GUEGAN, Marianne VOISIN, Jean-Pierre GUILLOU, Brigitte SELLIN-FAOUCHER, Pierre-Olivier MOY, Nadia BELKALEM, Pascal PÉREZ, Gaëlle REFFO, Vincent HUET, Ségolène ERDMANN, Stéphane ALLOT, Sylvie TROUBOUL, Arnaud LE GOFF, Sandrine LIZANT-MALHERE, Frédéric MICHEL, Marine SÉNÉCHAL, Fabrice MALHERE, Barbara STEMPF, Olivier TRAOUEN Jeanine DANIEL, Dominique LE CROM.

ABSENTE EXCUSÉE : Valérie GRÉGOIRE-EVENNOU qui a donné procuration à Gaëtan COSQUER.

Madame Marianne VOISIN a été élue secrétaire.

DEL 05.06.2026 / 2026/066 : DEMANDE DE FONDS DÉPARTEMENTAL DE SÉCURITE ROUTIÈRE – SÉCURISATION DE LA CIRCULATION PIÉTONNE AUTOUR DE L'EHPAD AU CHÊNE :

RAPPORTEUR M. COSQUER,

M. COSQUER précise que le Conseil Départemental du Finistère souhaite mobiliser efficacement le produit des amendes de police au profit d'un Fonds Départemental de Sécurité Routière, via un appel à projet relatif à des travaux d'aménagement et de sécurisation effectués en 2026 pour la sécurisation de la circulation piétonne autour de l'EHPAD Au Chêne.

Actuellement, les trottoirs ne sont pas conformes à la réglementation PMR ainsi que l'accessibilité des passages piétons. La problématique majeure est la dangerosité des accès de l'EHPAD sur le domaine public. Les travaux de l'extension de l'EHPAD sont en cours et devraient se terminer en 2026. Ces travaux offrent la possibilité à la commune de Scaër de mettre en conformité les différents accès du domaine public/privé de cet établissement.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260611-D2026066SCA-DE

Le montant des travaux s'élève à 94 748.12 € HT pour les travaux de sécurisation d'accessibilité aux normes PMR. (*Annexe N°4*)

Après sélection des dossiers pour cibler les démarches les plus utiles à la sécurité des usagers, le montant de la subvention sera compris et réparti entre 1 000 € et 20 000 €.

Le financement « Fonds Départemental de Sécurité Routière » est un dispositif complémentaire à ceux du Pacte Finistère 2030.

VU l'exposé de M. COSQUER,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE,

Article n°1 :
D'AUTORISER le Maire à déposer le dossier de subvention au titre du dispositif « Fonds Départemental de Sécurité Routière » auprès du Conseil Départemental du Finistère,

Article n°2 :
D'AUTORISER le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Article n°3 :
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
Marianne VOISIN,
La secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme,
Guy FAOUCHER,
Le MAIRE DE SCAËR